

Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le 18 novembre, à 19 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes d'Uzay le Venon sur la convocation qui leur a été adressée par le président, M. BURLAUD, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Titulaires présents : Mmes ALLOU, BARBIER, DUBAUD, DUPRIX, FOURCADE, GARCIOUX, JACQUIN-SALOMON, JOCHYMS, JOUNEAU, PINCZON du SEL, RADUGET, SOUPIZET, TOUZET, MM. ANDRIAU, BEDOILLAT, BONILLO, BURLAUD, de PAULE, FAUCHER, GAMBADE, HORZINSKI, LABAN, LANDOIS, MANSSENS, MARECHAL, MATHÉ, MOREAU, PELLETIER, PERCHET, TALLAN, TALLON.

Suppléant présent : Néant

Absents excusés : Mmes CAGLIONI, RICHARD

Pouvoirs : Mme RICHARD à M. MARECHAL, Mme CAGLIONI à Mme PINCZON du SEL
Mme JOCHYMS est désignée secrétaire de séance

Après adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2014, par tous les membres présents moins une abstention, le conseil passe à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A 6 voix pour, 7 voix contre et 20 abstentions, ne souhaite pas verser de subvention exceptionnelle d'un montant de 8 525.25 € au Syndicat Mixte Eau et Assainissement de Lapan correspondant au nombre d'installations recensées sur la Communauté de Communes ;

A l'unanimité de ses membres présents:

- **VOTE** une décision modificative sur le budget principal ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil général et de l'Etat au titre de la DETR 2014 au niveau du taux le plus élevé possible pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement - 2^{ème} tranche – sur la commune de Lignièrès ;
- **ATTRIBUE** le marché d'assurance statutaire de la Communauté de Communes « Arnon Boischaut Cher » à la société *MMA QUATREM Agence de Mme LEDUC – 48 Rue Nationale-18 200 ST AMAND MONTROND* ;
- **ACCEPTE** l'admission en non-valeur d'une créance de 559.04 € sur le budget annexe des ordures ménagères ;
- **DECIDE** de réaliser en régie les travaux d'aménagement des dépendances du siège social ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le vice-président délégué aux travaux, à la voirie et à l'assainissement, à signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Levet, relative aux travaux de rénovation du parking de la salle polyvalente sise impasse des Violettes, commune de Levet ;
- **ADHERE** à la compétence à la carte « élaboration, approbation, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) » au Syndicat Mixte de développement du Pays Berry St-Amandois.
- **DECIDE** la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet avec effet au 1^{er} décembre 2014 ;
- **DECIDE** la création d'un poste de technicien territorial (catégorie B) à temps complet avec effet au 1^{er} janvier 2015 ;

- **AUTORISE** M. le Président, à signer le contrat départemental d'opération 2014-2015 avec le Conseil Général du Cher pour la réalisation de sa programmation de travaux de voirie ;
- **A 7 voix pour, 16 voix contre et 10 abstentions** ne demande pas de versement de fonds de concours à la commune d'Uzay le Venon pour les travaux d'enfouissement de réseaux électrique, d'éclairage public et de télécommunication dans le centre bourg de la commune d'Uzay le Venon ;
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.